

Programme communautaire de sûreté et de prévention du crime



Demande

Le programme communautaire de sûreté et de prévention du crime (le « programme ») a été mis sur pied pour appuyer des activités communautaires qui visent à renforcer la prévention du crime et la sûreté dans la collectivité de manière localisée, qui valorisent l'échange d'informations entre les résidents et qui contribuent à resserrer les liens entre les quartiers et le Service de police de Winnipeg.

On peut approuver des demandes de participation au programme à raison de **5 000 \$ par demande** au maximum. Si une personne fait plusieurs demandes pour des activités similaires dans le même quartier, ces demandes ne seront pas éligibles.

Admissibilité :

- Les personnes qui soumettent une candidature pour participer au programme doivent représenter une entité, un groupe ou une association communautaire à but non lucratif.
- Les activités financées doivent se dérouler à Winnipeg.
- Les activités financées doivent viser l'un des objectifs suivants :
 - réduction des activités criminelles que l'on peut empêcher;
 - amélioration de la communication et accumulation de connaissances du public;
 - incitation à signaler les activités criminelles ou suspectes;
 - amélioration de la sûreté des personnes et des quartiers;
 - réduction de la peur du crime.
- Une préférence sera accordée aux demandes qui visent à prévenir le trafic de drogue.

** Les fonds doivent être dépensés au plus tard le **31 octobre 2022**.

Exemples d'activités admissibles :

- Activités de quartier qui favorisent la création de groupes de surveillance du crime locaux
- Nettoyages de quartier
- Outils visant à guider et à améliorer les communications entre voisins afin d'aider à maintenir la sûreté dans les quartiers et à signaler les activités illégales
- Activités éducatives de dissuasion relativement aux activités illégales
- Soirées d'information où l'on invite des personnes à venir parler de sujets préoccupants
- Infrastructure partagée visant à rendre les quartiers plus sûrs : éclairages, équipements pour seringues usagées, etc.

Exemples d'activités non admissibles :

- Activités qui ne portent pas sur la sûreté des quartiers ou sur la prévention du crime ou qui ne débouchent pas sur des résultats dans ces domaines
- Activités qui répliquent des initiatives qui existent déjà et visent la même clientèle ou la même zone géographique
- Fournitures de bureau telles que des photocopieuses, des ordinateurs, des imprimantes ou des lignes de téléphone fixes
- Coûts d'exploitation tels que l'électricité, le loyer, les salaires et les paiements de location
- Déplacements et participation à des conférences
- Activités de financement
- Études de faisabilité ou accords de consultation

Demande de subvention dans le cadre du programme communautaire de sûreté et de prévention du crime



Déclaration de confidentialité : Vos renseignements personnels sont recueillis et protégés en conformité avec l'alinéa 36(1)b) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Ces renseignements seront utilisés pour appuyer la prestation du programme de sûreté et de prévention du crime de la Ville de Winnipeg, y compris la réception, la revue et l'attribution des demandes de subvention. Si vous avez des questions sur la collecte de ces renseignements, communiquez avec l'agent de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée de la Ville en écrivant au Bureau du greffier, immeuble Susan-A.-Thompson, 510, rue Main, Winnipeg (Manitoba) R3B 1B9, ou en appelant le 311.

Nom légal de l'organisme demandeur <i>Entité, groupe ou association</i>	
Adresse postale	
Coordonnées de l'organisme demandeur	Nom :
	Téléphone :
	Courriel :
Nom et description de l'activité Veillez préciser : le but, les objectifs, la portée et les livrables de l'activité; les motifs de l'activité ou les raisons pour lesquelles l'activité permettra de prévenir des crimes; le groupe qui est visé par l'activité. <i>Si vous manquez de place, joignez vos précisions à ce formulaire.</i>	
Montant demandé <i>Maximum de 5 000 \$</i>	\$
Budget de l'activité Veillez expliquer en détail la façon dont les fonds demandés vont être utilisés. <i>Si vous manquez de place, joignez vos précisions à ce formulaire.</i>	
Calendrier de mise en œuvre de l'activité <i>Le financement des activités approuvées doit être dépensé au plus tard le 31 octobre 2022.</i>	Date de début :
	Date d'achèvement :
Financement attribué précédemment par la Ville de Winnipeg Si votre organisme a déjà bénéficié d'un financement de la Ville de Winnipeg par le passé, indiquez le montant et l'année où il a été obtenu, et, si vous le savez, le service de la Ville qui offre le financement. Dans le cas contraire, indiquez « S.O. » (sans objet).	

Demande de subvention dans le cadre du programme communautaire de sûreté et de prévention du crime



Évaluation des activités

Toutes les personnes admises au programme communautaire de sûreté et de prévention du crime devront rendre un rapport à la Ville de Winnipeg dans les 30 jours qui suivent la dépense des fonds avec les informations suivantes :

- une déclaration dans laquelle on précise comment les fonds ont été utilisés, y compris les activités et les opérations qui ont été mises sur pied ainsi que le nombre approximatif de membres de la population winnipégoise qui ont bénéficié de l'activité;
- les résultats positifs qui découlent de la mise en application de l'activité financée;
- les leçons tirées par l'organisme qui a créé et mené l'activité financée;
- les intentions futures de l'organisme pour ce qui est de répéter ou d'agrandir (le cas échéant) l'activité financée.

Veillez soumettre le formulaire de demande dûment rempli au plus tard le **20 août 2021**.

Par courriel : communitysafetyfund@winnipeg.ca

Par la poste : Programme communautaire de sûreté
et de prévention du crime, Services communautaires
395, rue Main, 2^e étage
Winnipeg (Manitoba) R3B 3N8

À NOTER :

Un avis écrit ne sera envoyé qu'aux soumissionnaires dont la demande de financement a été approuvée. Tout financement approuvé peut être conditionnel à la conclusion d'un accord fixant les modalités du financement entre le soumissionnaire et la Ville.

Je, soussigné, atteste par les présentes que les informations contenues dans la présente demande sont exactes et complètes, et qu'elles ont été approuvées par le conseil de l'organisme demandeur.

Par : _____

Nom :

Titre :

Date :

Je suis habilité à agir au nom de l'organisme demandeur.